

## INFORMATIONS PRATIQUES – TRANSPORTS

Horaires Aller						
Arrêts	Matin			Après-midi		
Ardon, Arnica	7.35			13.34		
Ardon, Centre	7.36			13.35		
Balavaud	7.37			13.36		
Magnot		7.38			13.37	
La Millière		7.39			13.38	
Vétroz Poste			7.41			13.40
Le Home		7.42				13.41
Champs-y-Zou		7.43			13.43	
CO Derborence	7.50	7.50	7.50	13.50	13.50	13.50

- Bus articulé course spéciale, bus scolaire
- Bus articulé course spéciale, bus scolaire
- Bus articulé course horaire,  
Ligne 311, course 66038
- Bus articulé course spéciale, bus scolaire
- Bus articulé course spéciale, bus scolaire
- Bus articulé course spéciale, bus scolaire

Horaires Retour						
Arrêts	Matin			Après-midi	Etudes/Soutiens	
CO Derborence	11.40	11.40	11.40	16.40	16.40	17.35
Champs-y-Zou		11.44			16.44	17.39
Le Home			11.45	16.45		17.40
Vétroz Poste			11.47	16.47		17.42
La Millière		11.48		16.48		17.43
Magnot		11.50		16.50		17.45
Balavaud	11.52			16.52		17.47
Ardon, Centre	11.54			16.54		17.49
Ardon, Arnica	11.55			16.55		17.50

CONTHEY (élèves domiciliés hors périmètre du concept de mobilité douce défini par la commune de Conthey. [Voir sur notre site](#))

Arrêts	Horaires Aller	
Aven	7.15	13.20
Daillon	7.15	13.20
Premplaz	7.20	13.24
Erde	7.20	13.24
Sensine	7.25	13.28
St-Séverin	7.27	13.30
Bourg	7.28	13.31
Vens, Cave du tunnel	7.29	13.32
Conthey, Pas de Cheville	7.31	13.34
Conthey, Cave Provins	7.40	13.36
Conthey, Village	7.41	13.35
CO Derborence	7.50	13.40

Arrêts	Horaires Retour		
CO Derborence	11.40	16.40	17.35
Conthey, Village	11.45	16.45	17.40
Conthey, Cave Provins	11.44	16.46	17.41
Conthey, Pas de Cheville	11.43	16.44	17.41
Vens, Cave du tunnel	11.45	16.45	17.41
Bourg	11.46	16.46	17.42
St-Séverin	11.47	16.47	17.44
Sensine	11.49	16.49	17.46
Erde	11.55	16.50	17.50
Premplaz	11.52	16.52	17.53
Daillon	12.00	17.00	18.00
Aven	12.00	17.00	18.00

Le transport scolaire entre le domicile et le cycle d'orientation est de la responsabilité des communes partenaires du CO Derborence.

Le titre de transport se présentera sous la forme d'une carte plastifiée, format carte de crédit, avec photographie de l'élève et données d'identification. Y sera également stipulé l'arrêt du transport strictement scolaire. L'indication de cet arrêt obligatoire pour les transports scolaires a été rendu nécessaire afin de répartir les effectifs d'élèves sur les différentes lignes.

Dans le cadre du contrat relatif à ce transport, les communes d'Ardon et de Conthey ont négocié avec les entreprises concernées la gratuité du transport entre la commune de domicile et l'arrêt Sion-Gare pour les trajets hors transport scolaire. La commune de Vétroz a retenu la mise à disposition de cartes multi-courses jusqu'à Sion. Les parents concernés ont été informés par un courrier de l'administration communale durant l'été.

## Mobilité douce

Afin de promouvoir la mobilité douce, les élèves qui le souhaitent sont autorisés à utiliser leur bicyclette, trottinette ou vélomoteur pour se rendre au Collège Derborence.

- Les élèves d'Ardon ou de Vétroz peuvent parquer leur véhicule sous le couvert situé en bordure de la place des bus.
- Pour les élèves de Conthey, le parcage de ces véhicules s'insère dans le concept de mobilité douce mis en place. Il se fera au nord du bâtiment, dans un espace dévolu à côté du parking des professeurs. Pour le détail, voir notre site internet.

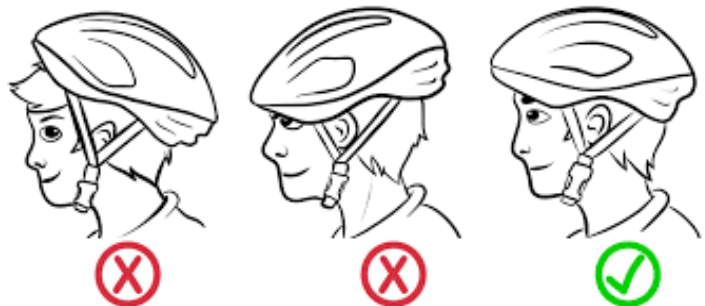
Ces espaces permettent de cadenasser son vélo. Ils ne font toutefois l'objet d'aucune surveillance et le CO Derborence n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis d'éventuels dommages aux véhicules sur les parkings mis provisoirement à disposition.

Le parcage sauvage sur les propriétés privées avoisinantes de l'école ou sur la voie publique sera dénoncé et sanctionné par les agents des polices municipales.

A leur arrivée, les élèves ont l'obligation de rejoindre immédiatement la cour de l'école quel que soit leur moyen de transport. La présence dans la cour au moment du premier gong (07h53, le matin ; 13h58, l'après-midi) est une exigence impérative.

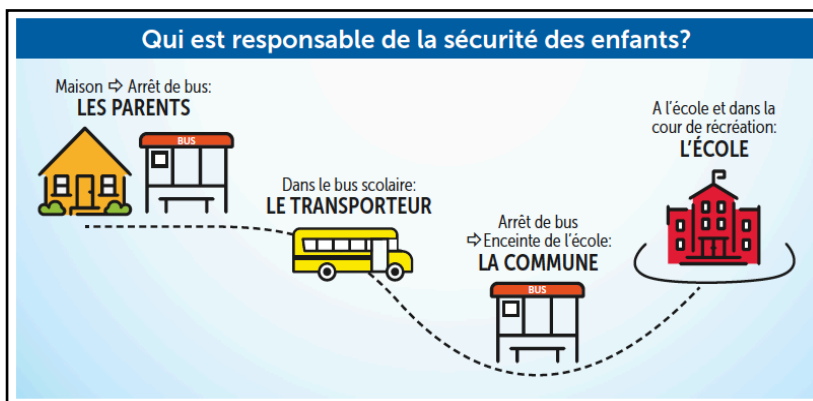
### Rappel important !!!

Les déplacements à vélo, à trottinette, à vélomoteur sont placés sous l'entière responsabilité des parents. Le port d'un casque est une mesure de sécurité essentielle.



### Sécurité routière et sécurité des élèves... Respect des espaces privés

Nous invitons les parents qui viennent occasionnellement chercher leur enfant en voiture à parquer leur véhicule sur la place de parc publique, au sud de la place des bus (accès par le rond-point).



Les places privées des bâtiments proches, la rue du Collège et l'entrée de la cour de récréation ne sont pas prévues à cette fin.

Les agents municipaux veilleront à la sécurité des usagers et des élèves. Merci de votre collaboration...